



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]

[REDACTED] demeurant 14 chemin Départementale, 62 860 BARALLE, en date du 9 Octobre 2025, relative à occuper le Domaine Public pour le stationnement d'une benne au droit du 13 rue de Lille à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 13 rue de Lille à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2025/114

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE BENNE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Article 1

Monsieur [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'une benne, Du Lundi 3 Novembre 2025 au Vendredi 7 Novembre 2025 inclus soit pour une durée de Cinq (05) jour(s).

La Benne devra être stationnée sur les stalles de stationnement

Article 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4

Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5

La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Mr [REDACTED]

Article 6

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7

Monsieur [REDACTED]

Monsieur le Commissaire de Police

Le Service de la Police Municipale

Madame la Directrice Générale des Services

Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 13 Octobre 2025.

Certifié exécutoire le 14/10/2025.

Le Maire,
Christian MUSIAT




Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr